



CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE
Direction des Moyens Généraux
B.P. 1640 - 98713 - PAPEETE
TÉL. : (689) 40.48.63.97 - FAX : (689) 40.48.63.23

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE RÈGLEMENT DE CONSULTATION VALANT ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

Document unique de consultation

IDENTITÉ DE L'ACHETEUR PUBLIC : Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)
Adresse : Avenue du G^{al} de Gaulle Pirae – B.P. 1640 98713 Papeete

AUTORITÉ COMPÉTENTE : Le Directeur du CHPF

PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ : Marché à procédure adaptée (art. LP 321-1 du Code Polynésien des Marchés Publics).

FORME DU MARCHÉ : Marché à bons de commande, avec un maximum en valeur, passé en application de l'article LP 221-4 du Code Polynésien des Marchés Publics.

MONTANT ANNUEL HT : maximum : 8 000 000 XPF HT (huit millions de francs XPF).

IMPUTATION BUDGÉTAIRE : Chap.61 art.3 § 5, Chap.62 art.4 § 11 et Chap. 62 art. 4 § 12

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS : Trésorier du CHPF

OBJET : Services locaux de transport routier, livraison de marchandises et prestations associées

DURÉE DU MARCHÉ : 1 an non renouvelable

RÉFÉRENT/CONTACT : Renseignements administratifs

M. Vincent SIENNE

Tél. : 40 48 63 95 – vincent.sienne@cht.pf

Renseignements techniques

M. Joel ANANIA

Tél : 40.48.59.09 - joel.anania@cht.pf

Date d'envoi à la publicité : vendredi 07 juin 2019

Date et heure limites de réception des offres au CHPF : vendredi 28 juin 2019 à 14h00

I. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet des prestations locales de transport routier, livraison de marchandises pour le Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPF).

En 2017, les statistiques de transit par bateau pour le CHPF s'élevaient à 4170 m³, 824 tonnes et 211 EVP. Le taux de conteneurisation est d'environ 80% dont la majeure partie est constituée de conteneurs 40 pieds.

II. Cahier des clauses particulières

Le présent Cahier des Clauses Particulières a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations locales de transport routier et livraison de marchandises pour le CHPF.

Il fait l'objet d'un lot unique.

1. Mode d'attribution

Il est prévu l'attribution à un titulaire unique.

Le titulaire est le candidat dont l'offre aura été retenue au terme de la procédure de consultation adaptée, appréciée en fonction des critères de jugement de la consultation.

Le marché s'exécutera par l'émission de bons de commande.

2. Principales prestations attendues

Les marchandises transportées sont essentiellement des médicaments, des dispositifs médicaux, des pansements, du matériel et outillage médical.

Elles peuvent être conditionnées en palettes standard (120cm x 80 cm) ou en conteneurs 20 ou 40 pieds et également en caisses/cartons de taille et poids variables.

La livraison devra intervenir aux heures convenues ou dans les meilleurs délais à compter de la commande des services du CHPF.

3. Obligations du titulaire

Le titulaire est tenu de :

- Respecter toutes les conditions de traçabilité, d'intégrité et de sécurité des produits et matériels, de la prise en charge jusqu'au lieu de destination indiquée sur la commande ;
- Respecter les bonnes pratiques et les normes fixées par la réglementation en matière de transport routier de marchandises ;
- Disposer d'une assurance en responsabilité civile d'exploitation dans le domaine du transport routier de marchandises ;

4. Lieux et modes de livraison

Sauf prescription contraire explicite, les marchandises en provenance de la zone sous douane de Motu Uta seront livrées dans les entrepôts du CHPF situés dans la vallée de Tipaerui (conteneurs et dégroupage) ou sur le site du Taaone (dégroupage). Voir plan joint en annexe.

Une visite des lieux pourra être organisée à la demande des candidats (prendre RDV auprès du Cadre de santé de la pharmacie ☎ : 40.48.59.09)

4.1 Livraison par conteneurs

La livraison des marchandises par conteneurs sera effectuée en conteneurs de 20' ou 40' aux moyens adaptés (porte-conteneurs).

Il incombe au titulaire de prévoir les moyens de transport et de manutention en fonction des conditions d'accès et de déchargement.

4.2 Livraison hors conteneur

Pour les livraisons de marchandises hors conteneur, la livraison sera faite à la plate-forme logistique du Taaone sauf indication contraire.

Les marchandises seront débarquées sur le quai de manutention par le prestataire et feront l'objet d'un bon de livraison signé par le livreur et le magasinier.

4.3 Jours et horaires de livraison

Les livraisons sont réceptionnées du Lundi au Vendredi, hors jours fériés, de 7h30 à 15h30.

La livraison des conteneurs scellés pourra s'effectuer en dehors de ces jours et heures à condition que le prestataire en informe le CHPF au préalable.

5. Modalités de sorties de la zone sous douane

Après accomplissement des opérations de dédouanement effectuées par les services du CHPF, une liste des conteneurs et marchandises arrivées en groupage sera communiquée au prestataire par courriel.

En routine, les marchandises dédouanées en premier sont sorties en premier selon la méthode FIFO (*first in, first out*).

En cas, d'urgence, le CHPF pourra demander la livraison d'un conteneur en particulier.

Lorsqu'une commande du CHPF est répartie en deux conteneurs, le prestataire livrera successivement ces conteneurs sur le site de Tipaerui.

6. Délais de livraison

Les délais de livraison sont fixés comme suit :

UN jour ouvré au maximum après réception de la commande des services du CHPF.

Après le dépotage du conteneur par les magasiniers de la pharmacie, un appel téléphonique est émis pour la récupération du conteneur vide et la livraison du conteneur suivant, le cas échéant.

7. Prestations annexes

En cas de besoin (panne du camion du CHPF, surcroît d'activité, ...), le titulaire devra être en capacité de mettre à disposition des services du CHPF un camion plateau avec chauffeur pour le transport des marchandises entre les différents sites logistiques de l'hôpital ;

Afin de minimiser les trajets entre les sites, le véhicule souhaité est un camion plateau (couvert en cas d'intempéries) pouvant transporter à minima 14 palettes standard- norme EURO.

Cette prestation fera l'objet d'une facturation à l'heure.

Le prestataire joindra à son offre les différents types de véhicules de transport et de manutention disponibles à la location.

III. Durée, prix et révision des prix du marché

1. Durée du marché

Le Marché est conclu pour une période d'un an prévue à compter de la date de notification du marché.

2. Les prix

Les prix sont fermes pendant toute la durée du marché.

Les prix faisant l'objet du marché sont des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées, tels que définis dans le bordereau des prix (BPU) fourni par le titulaire et annexé au présent document.

Les prix communiqués sont hors taxes (en XPF).

IV. Facturation

Pour les livraisons en dégroupage, le prestataire devra détailler une ligne de facturation par service demandeur identifié par une référence de commande. La liste des services du CHPF concernés par le transport routier de marchandises est la suivante :

Services gestionnaires du C.H.P.F.	Références commandes
Service de la Pharmacie	0 à 2999/ PH
Service Achats et Magasin ECO	0 à 2999/ SE
Service Biomédical	3000 à 3999/ SE
Service Informatique	3000 à 3999/ SE
Service Technique	6000 à 7999/ SE
Laboratoires	9000 à 9999 / BIOCHIMIE ou BIOLOGIE
Centre de Transfusion Sanguine (C.T.S.)	9000 à 9999/ CTS

V. Règlement des prestations et comptable assignataire

Sur présentation des factures en 3 exemplaires, la personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

du compte ouvert au nom de

sous le numéro.....

dans les écritures de la Banque

(joindre un RIB)

Les sommes dues seront mandatées dans un délai de 30 jours suivant réception de la facture.

Les paiements seront assignés sur la caisse du Trésorier du Centre hospitalier de Polynésie française.

VI. Présentation des candidatures et des offres

Le dossier de réponse à remettre sous une enveloppe unique contiendra les pièces suivantes :

- Le présent document unique de consultation avec son acte d'engagement dûment rempli, paraphé et signé avec le cachet de l'entreprise ;
- Le Bordereau des prix unitaires dûment complété et signé (suivant le modèle fourni) ;
- Une description des moyens techniques et humains de l'entreprise pour assurer les prestations demandées (Imprimé fourni à remplir) ;
- Une inscription au registre des services de transport de marchandises de la Direction des transports terrestres ;
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile d'exploitation dans le domaine considéré ;
- La déclaration sur l'honneur, visée à l'article LP 233-1 du Code polynésien des marchés publics pour justifier qu'ils n'entrent dans aucun des cas mentionnés à l'alinéa 3 de cet article ;
- Et pour les candidats admis au règlement judiciaire, selon l'alinéa 3 de l'article LP 233-1 du CPMP : La copie du ou des jugements prononcés ; lorsqu'ils sont en période d'observation, une attestation du juge commissaire les habilitant à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- Attestations de la Direction des contributions et du Trésor public justifiant, au 31 décembre 2018, de la situation fiscale régulière de l'entrepreneur à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement de l'impôt ;
- Attestation de la CPS justifiant que l'entrepreneur est à jour de ses cotisations au 31 décembre 2018.

VII. Condition d'envoi et de remise des offres

Les candidats devront faire parvenir leur offre au plus tard à la date et heure mentionnées sur la page de garde à l'adresse suivante :

**Direction des Moyens Généraux du CHPF
Avenue du Général de Gaulle-Pirae
BP 1640 -98713 PAPEETE**

avec la mention suivante :

« Consultation pour les services de transport routier, livraison de marchandises et prestations associées pour le CHPF » – « Ne pas ouvrir »

Pour les dossiers déposés sur place, les horaires de réception des offres au secrétariat des Moyens généraux sont les suivants :

Lundi au vendredi (hors jours fériés) : 07h30 à 14h30.

Dans le cas où plusieurs offres en provenance d'un même candidat seraient reçues avant la date limite, seule la dernière offre reçue serait prise en considération.

Les plis qui parviendraient à destination après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

VIII. Jugement des offres

Le jugement des offres reçues dans les délais impartis sera effectué sur la base des critères suivants :

- **Prix : 60 points**
- **Valeur technique : 40 points**

Le CHPF se réserve le droit de procéder, après analyse des offres, à une négociation écrite avec les candidats ayant remis une offre. Cependant, il pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

En cas de négociation, l'invitation à négocier se fera par l'envoi d'un courrier par télécopie ou par voie électronique.

Après analyse des offres admises, le candidat dont l'offre sera la mieux notée et arrivée première au classement sera retenu.

Le CHPF se réserve par ailleurs, le droit de ne pas donner suite à sa consultation si elle jugeait inacceptable les propositions reçues.

IX. Stipulation relative à l'application des conditions générales de vente du titulaire

En cas de contradiction entre les conditions générales de vente du titulaire et les clauses du marché, ces dernières prévalent.

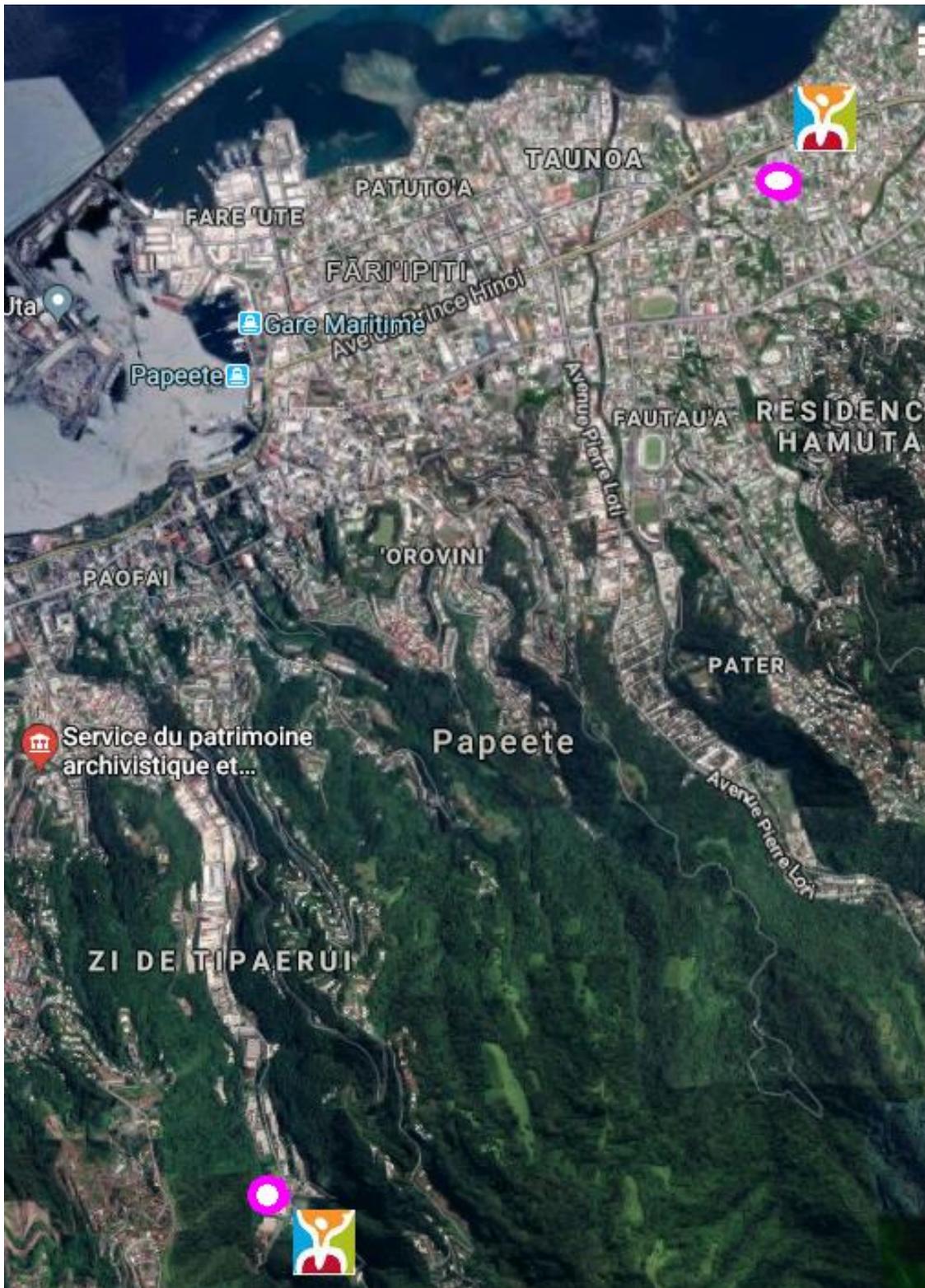
X. Références aux textes réglementaires

La présente consultation est soumise aux dispositions de la loi du Pays n°2017-14 du 13 juillet 2017 portant Code polynésien des marchés publics (C.P.M.P.) et de l'arrêté n°1455 CM du 24 août 2017 relatif à la partie « Arrêtés » du C.P.M.P et ses annexes.

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable au présent marché est le CCAG – Fournitures courantes et services (CCAG-FCS).

Signature et cachet de l'entreprise
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Annexe - Plan de situation des sites de livraison



ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Pour les services locaux de transport routier, livraison de marchandises et prestations associées pour le CHPF

Je soussigné,

(Identité et fonction du signataire)

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise

.....
(indiquer l'intitulé complet et la forme juridique de la société)

Dont le siège social se situe à :

(Adresse du siège social)

N° TAHITI : N° RCS :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Désigné dans le dossier unique de consultation « le prestataire » ou « le titulaire »,

m'engage sans réserve, conformément aux stipulations de mon offre commerciale ci-jointe à exécuter les prestations dans les conditions définies dans celle-ci et à condition que le marché me soit notifié dans les 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Fait en un seul original,

A le

Signature et cachet de l'entreprise :
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Acceptation de l'offre (partie réservée à l'administration)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement, correspondant au marché suivant :

Services locaux de transport routier, livraison de marchandises et prestations associées pour le CHPF

À Pirae, le

Le Pouvoir adjudicateur,

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché public.

A , le

Marché public de services locaux de transport routier, livraison de marchandises et prestations associées pour le CHPF

Bordereau des prix unitaires

A fournir selon le modèle ci-dessous

Libellés	Motu Uta ↔ Tipaerui (Prix unitaire HT)	Motu Uta ↔ Pirae (Prix unitaire HT)
<u>Colis en dégroupage</u> (Colis et palettes selon poids ou volume A préciser le calcul de l'unité payante (UP))		
<u>Conteneurs ISO</u> - 20 pieds - 40 pieds (Prix pour livraison plein et retour vide)		
<u>Location de véhicules</u> - Camion ≤ PTAC 10 T - Camion > PTAC 10 T - ... - ... (A compléter avec une liste des véhicules de transport et manutention disponibles à la location)		

Cachet de l'entreprise et signature

